

Barbecues portatifs

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX



Entreposage des bouteilles de propane

Le propriétaire d'une bouteille de propane conçue pour être branchée à un barbecue portatif et l'occupant des locaux où se trouve la bouteille doivent s'assurer de ce qui suit, que la bouteille soit branchée au barbecue ou non :

- la bouteille est toujours en position verticale;
- son robinet est fermé quand elle ne sert pas;
- la bouteille n'est pas entreposée dans un véhicule ou un bâtiment, ni au-dessous du niveau du sol;
- la bouteille n'est pas entreposée à moins de 2 m (6,5 pieds) d'un barbecue portatif, à moins qu'elle ne soit déjà branchée à un tel barbecue.
- **Il est interdit d'entreposer des bouteilles de propane à l'intérieur.**

Bouteilles de propane sur les balcons

Le propriétaire d'une bouteille de propane et l'occupant des locaux doivent s'assurer que la bouteille est entreposée sur le balcon seulement si :

- le balcon n'est grillagé ou vitré;
- il n'y a pas plus de deux bouteilles de 20 livres sur le balcon, y compris la bouteille branchée au barbecue;
- le robinet de chaque bouteille est à au moins 900 mm (3 pieds) de toute porte ou fenêtre qui est plus basse que le robinet.

La photo illustre un tuyau et un régulateur de bouteille de propane pourvus du nouveau module comprenant un clapet de raccordement symétrique (QCCI) et un dispositif de protection contre le remplissage excessif (OPD).





Notez que le nouveau module tuyau-régulateur a un dispositif de raccordement manuel en néoprène qui se fixe à l'extérieur du robinet de la bouteille, contrairement à l'ancien modèle avec écrou en laiton que l'on insère dans le robinet pour le visser avec une clé.

Notez également que le sigle OPD a été poinçonné sur la poignée métallique du robinet de la bouteille de propane. Ce sigle indique qu'un bouchon a été installé à l'intérieur de la bouteille pour en empêcher le remplissage excessif accidentel. Dès que le propane liquide atteint un niveau prédéterminé, le robinet se bouche automatiquement pour empêcher le remplissage excessif.

Une bouteille trop remplie peut être dangereuse, surtout si une fuite de propane survient pendant que le barbecue est allumé.

Les bonbonnes de propane pourvues du dispositif OPD ne peuvent pas être trop remplies, ce qui empêche les fuites de propane attribuables au remplissage excessif.

Il importe de toujours observer les directives du fabricant lorsqu'on raccorde le module tuyau-régulateur à une bouteille de propane.

Mis à jour
en novembre 2020



Community Services
Services communautaires

winnipeg.ca

Législation fédérale, provinciale et municipale régissant l’usage, le transport et l’entreposage des bouteilles de propane

- Transport de matières dangereuses
- *Code de prévention des incendies du Manitoba*
- Normes CSA sur l’entreposage et le maniement du propane
- Normes CSA sur l’installation du propane
- *Neighbourhood Liveability By-law 1/2008* (règlement municipal sur le caractère vivable des quartiers)

Selon l’article 2.8 du *Code de prévention des incendies du Manitoba :*

Les propriétaires de bâtiment doivent inclure, dans le plan de sécurité incendie de leur bâtiment, des règles servant à réduire les risques d’incendie dans leur bâtiment. Cela s’applique aux barbecues qui sont sur un balcon.

Les règles concernant l’usage des barbecues au propane et des bouteilles de gaz sur les balcons d’une habitation multifamiliale doivent être incluses dans le plan de sécurité incendie du bâtiment et indiquer :

1. 1. si les barbecues au propane sont autorisés;
2. les endroits précis où ils sont permis;
3. les règles sur le déplacement des bouteilles de propane dans les différentes parties de l’immeuble;
4. les règles sur l’entreposage des bouteilles de propane;
5. les types de bouteilles pour barbecue autorisés;
6. la quantité de propane autorisée



Facteurs à prendre en compte avant de décider du placement d’un barbecue sur un balcon

1. Le barbecue et les bouteilles doivent être entreposés dans un endroit en plein air où il est peu probable que le propane s’accumule.
2. Les dégagements requis jusqu’aux ouvertures de bâtiment, aux prises d’air et aux matériaux combustibles, doivent être respectés.
3. Les bouteilles de propane doivent être munies d’un robinet de raccordement symétrique (QCCI) et d’une protection contre le remplissage excessif (voir les photos).
4. Le transport, l’utilisation et l’entreposage du propane doivent respecter toute la législation applicable.

INFORMATION ESSENTIELLE

La Ville de Winnipeg a établi des normes et des exigences révisées pour tous les barbecues portatifs assujettis aux dispositions du *Neighbourhood Liveability By-law* (règlement municipal sur le caractère vivable des quartiers).

Ces révisions comprennent des exigences particulières pour les divers barbecues portatifs tels que les grils, les barbecues portatifs à l’électricité, au gaz propane, au gaz naturel ou à briquettes de charbon.

À cause des caractéristiques de sécurité exigées, nous avons révisé le règlement interdisant l’utilisation de barbecues au gaz propane sur les balcons combustibles des habitations multifamiliales et près des bâtiments.

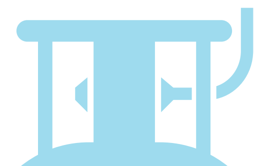
Dois-je obtenir un permis?

Non. Il n’est pas nécessaire de se procurer un permis pour utiliser un barbecue portatif qui est alimenté, utilisé et entretenu conformément aux directives du fabricant.

De quoi suis-je responsable?

La personne qui utilise un barbecue portatif fait en sorte que le barbecue :

- est utilisé uniquement en plein air dans un endroit bien aéré (il est interdit d’utiliser l’appareil dans un garage attenant ou isolé, même si la porte basculante est ouverte);
- n’est pas utilisé à moins de 1 m (39 po) de tout corps combustible ou à une distance inférieure à celle recommandée par le fabricant du barbecue;
- est constamment surveillé par une personne adulte quand il est allumé.



Propriétés du propane

Le propane :

- est plus lourd que la vapeur;
- est non toxique (mais peut asphyxier);
- existe sous forme de liquide et vapeur incolore;
- n’a pas d’odeur, mais contient une substance odorante ajoutée, l’éthanethiol, qui sert à détecter les vapeurs;
- produit de nombreux types de mélanges de gaz explosifs dans l’air
  Limites d’explosivité :
  inférieure : 2,4 % | supérieure : 9,5 %;
- a une température d’allumage de 432°C.

Quelles sont les distances de dégagement à respecter?

Il est interdit d’allumer un barbecue portatif à moins de 6,25 m (20 pieds) de tout bâtiment, sauf s’il est situé dans la cour d’une habitation unifamiliale ou :

- s’il est électrique;
- s’il fonctionne au propane, s’il est pourvu d’un robinet de raccordement symétrique (QCCI) qui empêche tout écoulement du propane tant que le robinet n’a pas été raccordé comme il faut, ainsi que d’un dispositif de protection contre le remplissage excessif (OPD) de la bouteille de propane (voir la photo ci-jointe);
- s’il fonctionne au gaz naturel et s’il est entretenu conformément aux directives du fabricant.

Ai-je le droit d’utiliser un barbecue sur mon balcon ou ma terrasse?

Oui. Il est permis d’utiliser un barbecue sur le balcon ou la terrasse (combustible ou non combustible) d’une habitation multifamiliale pourvu que le barbecue fonctionne à l’électricité, au propane ou au gaz naturel et n’utilise pas un combustible solide tel que du bois ou des briquettes de charbon.